

Les documents de fin d'exercice

- **Un simple enregistrement des opérations en recettes et en dépenses suffit.**

La bonne réponse est « **vrai** ».

Si elles ne sont pas nombreuses.

- **Il est obligatoire de ventiler les opérations selon leur nature.**

La bonne réponse est « **faux** ».

Mais c'est recommandé.

- **Il est préférable de suivre la codification du plan comptable pour les dépenses de fonctionnement.**

La bonne réponse est « **vrai** ».

- **Le journal de caisse suppose un contrôle régulier du solde en caisse.**

La bonne réponse est « **vrai** ».

- **Le livre comptable détaille les opérations au jour le jour.**

La bonne réponse est « **vrai** ».

- **Le compte de résultat regroupe toutes les recettes et dépenses de l'exercice.**

La bonne réponse est « **faux** ».

Celles qui sont liées aux investissements et celles imputables sur les exercices ultérieurs ne sont pas à prendre en compte. Par ailleurs, le compte de résultat regroupe toutes les charges décaissées ou non et produits encaissés ou non.

- **Les charges sont nécessairement traduites par une sortie d'argent.**

La bonne réponse est « **faux** ».

Certaines charges sont calculées (dotation aux amortissements, dotation aux provisions) et certaines charges peuvent être constatées d'avance (payées sur l'exercice de l'année suivante).

- **Le bilan reprend toutes les opérations enregistrées dans le livre comptable et le compte de résultat.**

La bonne réponse est « **vrai** ».

Il ne reprend toutefois que le solde entre charges et produits du compte de résultat.

- **Le bilan est une image du patrimoine de l'association à une date donnée.**

La bonne réponse est « **vrai** ».

Il présente les actifs de l'association (ce qu'elle possède) et les passifs (ce qu'elle doit).

- **Les comptes annuels comprennent le bilan et le compte de résultat.**

La bonne réponse est « **faux** ».

Ils comprennent également l'annexe, élément indissociable des comptes annuels.

[@Associathèque.fr](https://www.associathèque.fr)